



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC, est par la présente donné que lors de la séance extraordinaire qui se tiendra le 2 septembre 2022, à 12 h, le conseil municipal de la Municipalité de Franklin prendra en considérant la demande de dérogation mineure suivante en vertu du règlement sur les dérogations mineures no. 333 :

1223, route 202, lot 5 621 109

Demande déposée le 17 août 2022 par le Spa Franklin concernant le lot 5 621 109 du Cadastre du Québec, situé au 1223, route 202.

L'objet de cette dérogation mineure est de permettre que la superficie des chalets ne soient pas conformes au règlement de zonage no. 272 afin de pouvoir respecter le projet de trois petits chalets locatifs complémentaire à l'usage du spa.

- La superficie de chacun des trois petits chalets serait de 34,2 m², alors que le règlement de zonage no. 272, à la grille des spécifications, pour la zone H-24, demande une superficie minimale de 66 m².

Une consultation publique aura lieu le 2 septembre 2022 à 11 h, à l'hôtel de ville de Franklin, situé au 1670, route 202.

Donné à Franklin, ce 18^e jour d'août 2022

Simon St-Michel
Directeur général et greffier-trésorier